

Chasse à l'info sur le site TravailleurAviséOntario

TravailleurAviséOntario est le site officiel du ministère du Travail qui s'adresse aux jeunes et aux nouveaux travailleurs. Il s'agit du seul site Web en Ontario qui fournit des renseignements faciles à comprendre sur les droits et les obligations en matière de santé et de sécurité au travail et de normes d'emploi. Le site constitue une excellente source d'information pour les enseignants et les élèves.

Les pages suivantes renferment dix questions à choix multiple, que vous pouvez photocopier et distribuer. Les élèves peuvent consulter le site www.TravailleurAviséOntario.gov.on.ca pour trouver l'information nécessaire pour répondre aux questions. Cet exercice peut servir de devoir à faire à la maison qui renforcera les leçons apprises en classe et permettra d'explorer des sujets liés au travail.

Réponses :

- 1** – a **7** – a
2 – a **8** – b
3 – d **9** – b
4 – d **10:** la réponse variera selon la date à laquelle les élèves feront le test.
5 – c
6 – d

Entrée en vigueur	Au 1^{er} février 2007	Au 31 mars 2008	Au 31 mars 2009	Au 31 mars 2010
Salaire minimum général	8,00 \$ l'heure	8,75 \$ l'heure	9,50 \$ l'heure	10,25 \$ l'heure

Chasse à l'info sur le site TravailleurAviséOntario
Trouvez les réponses à www.TravailleurAviséOntario.gov.on.ca

1. La rémunération des heures supplémentaires correspond à :

- a) une fois et demie votre salaire régulier
- b) deux fois et demie votre salaire régulier
- c) trois fois et demie votre salaire régulier
- d) aucune de ces réponses

Indice : La réponse se trouve dans la section Mes normes d'emploi au travail > Quel salaire dois-je m'attendre à recevoir? > Rémunération des heures supplémentaires

2. En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, vous devez signaler tout danger que vous avez observé à votre superviseur.

- a) Vrai
- b) Faux

Indice : La réponse se trouve dans la section Ma santé et sécurité au travail > Si je me blesse au travail > Les accidents du travail > Pourquoi dois-je signaler toutes les blessures et les maladies liées au travail?

3. Lequel des énoncés suivants est FAUX?

- a) L'employeur doit accorder une pause de 30 minutes pour chaque période de cinq heures de travail.
- b) Les pauses-repas ne sont pas incluses dans le calcul des heures supplémentaires.
- c) Les pauses-repas ne sont généralement pas rémunérées.
- d) Les employeurs sont légalement tenus d'offrir des pauses-café à tous les employés.

Indice : La réponse se trouve dans la section Mes normes d'emploi au travail > Heures de travail > Pauses et pauses-repas

4. Quand devriez-vous parler à votre patron?

- a) Quand vous croyez que vous avez besoin de plus de formation ou de renseignements au sujet de votre travail.
- b) Quand vous voyez quelque chose qui vous semble dangereux.
- c) Quand vous voulez que quelqu'un vous surveille afin de s'assurer que vous faites votre travail correctement.
- d) Toutes ces réponses.

Indice : La réponse se trouve dans la section Initiative personnelle : ressources > Travailler intelligemment

5. Quel âge doit avoir une personne pour travailler sur un chantier de construction ou pour le visiter?

- a) 14 ans
- b) 15 ans
- c) 16 ans
- d) 17 ans

Indice : La réponse se trouve dans la section Ma santé et sécurité au travail > Mes droits en matière de santé et de sécurité > Âge minimal

6. Lequel des congés suivants N'EST PAS un jour férié?

- a) le jour de la fête du Travail
- b) le jour de Noël
- c) la fête du Canada
- d) le jour du Souvenir

Indice : La réponse se trouve dans la section Mes normes d'emploi au travail > Quel salaire dois-je m'attendre à recevoir? > Salaire de jour férié

7. La loi interdit à votre patron de vous congédier parce que vous refusez de faire un travail que vous estimez être dangereux.

- a) vrai
- b) faux

Indice : La réponse se trouve dans la section Ma santé et sécurité au travail > Je crois que mon travail n'est pas sécuritaire > Refuser un travail dangereux

8. Si vous vous blessez au travail, que devriez-vous faire en premier lieu?

- a) Rentrer à la maison.
- b) Obtenir les premiers soins et aviser mon patron.
- c) Téléphoner à la maison.
- d) M'asseoir et pleurer.

Indice : La réponse se trouve dans la section Ma santé et sécurité au travail > Si je me blesse au travail

9. Un employeur doit *toujours* donner un avertissement à un employé avant de le congédier?

- a) Vrai
- b) Faux

Indice : La réponse se trouve dans la section J'ai un problème > Congédié? > Indemnité de licenciement

10. Le salaire minimum *général* qu'il faut verser aux travailleurs est de :

_____ (inscrire le montant)

Indice : La réponse se trouve dans la section Mes normes d'emploi au travail > Quel salaire dois-je m'attendre à recevoir? > Salaire minimum